

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240312-2024-DM-29A-AU
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Publié - Notifié le 18/03/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Le Rédacteur
Abdelaziz HAMIDA*

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2024-DM-029A Du 12 mars 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation avec le Collectif Les Aimants pour le spectacle « L'Armoire Polyphonique » au parc du Vieux Pays.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Collectif Les Aimants dispose du droit d'exploitation du spectacle « L'Armoire Polyphonique » et est seul à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « L'Armoire Polyphonique », pour 1 représentation tout public, le samedi 22 juin 2024 de 17h15 à 17h45, dans le parc du Vieux Pays de Goussainville,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat avec le Collectif Les Aimants - 18, chemin de la Garenne - 91220 Brétigny -sur-Orge, pour 1 représentation du spectacle « L'Armoire Polyphonique » :

- Le samedi 22 juin 2024 à 17h15,
- Dans le parc du Vieux Pays de Goussainville,
- Pour un montant de cession de 2 112 euros HT.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-29A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-18T10-45-35.00 (MI251677114)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240312-2024-DM-29A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat de cession des droits d'exploitation avec le Collectif Les Aimants pour le spectacle "L'Armoire Polyphonique" au parc du Vieux Pays

Date de décision : 12/03/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 029A.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Contrat de cession -
décision 029A.PDF

Type PJ : 99_AU - Autre document

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/03/24 à 10:45

Par IMZIL Fadwa

Transmis

Date 18/03/24 à 10:45

Par IMZIL Fadwa

Accusé de réception

Date 18/03/24 à 10:51